



**M A I R I E**  
DE  
**NEYDENS**  
HAUTE-SAVOIE  
74160

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 5 novembre 2013**

L'an deux mille treize, le cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean VERDEL, Maire de NEYDENS.

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Nombre de Présents :	9
Nombre de Votants :	11
Date de Convocation du Conseil Municipal :	24 octobre 2013

### PRESENTS :

Monsieur Jean VERDEL, Maire  
Madame Christine LAMOUILLE, Adjointe  
Messieurs Roger GUILLON, René TAGAND et Michel BUZENET, Adjointes,  
Mesdames Pascale BULLAT-DESPRES et Christine GUERRET, Conseillères Municipales,  
Messieurs Gilbert FOUVY et Yves FELIX, Conseillers Municipaux.

### ABSENTS EXCUSES

Monsieur Joël CHAUTEMPS donne pouvoir à Monsieur Yves FELIX  
Madame Caroline LAVERRIERE donne pouvoir à Monsieur Michel BUZENET

### ABSENTS

Messieurs Eric VILAIN et Laurent BAUDET et Madame Karine LACHENAL

Madame Christine GUERRET a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 8 octobre 2013 sera approuvé lors du prochain conseil.

## **I. DELIBERATIONS**

### **I.- DIA**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la D.I.A. relative à la vente SAUTIER / FUCINA d'un terrain non bâti répertorié section A 441 d'une superficie totale de 141 m<sup>2</sup>, situé à Moisin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente.

### **II.- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire explique que des dispositions sont possibles pour transmettre par voie électronique certains actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité. Il propose que la commune de Neydens s'engage dans la dématérialisation de la transmission des es actes soumis au contrôle de légalité

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services « S2LOW » proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

- Donne son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Haute-Savoie, représentant de l'Etat;
- Donnent son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société «Chambersign» pour la délivrance des certificats numériques.

Toutefois, la régularité et la rapidité de ces travaux devraient donner lieu au paiement de l'intégralité de l'opération sur le budget 2013. Or les subventions accordées au prorata de l'avancée des paiements ne pourront être mandatées par le Conseil Général pour le budget 2013 mais sur le budget 2014.

### **III.- Résiliation de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec l'Etat afin de définir les modalités de mise à disposition des services de la DDT dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune de Neydens. Il informe le conseil municipal que l'Etat ne sera plus en mesure d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme dès les premiers mois de l'année 2014 pour les communes de la communauté de communes du Genevois. Aussi, il est important d'anticiper cette défection et de prévoir dès à présent les modalités d'exercice de cette instruction, afin d'assurer la continuité du service pour la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à résilier la convention relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation des sols signées avec Monsieur le Préfet;
- Donne son accord pour que le Maire, ou l'adjoint délégué, signe tout document relatif à ce dossier.

### **IV.- Marché N° 2012-01 – ZAC des Envignes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet AXE-SAONE nous a fait parvenir un avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de la zone Z5.

En effet, le cabinet AXE-SAONE explique que pour prendre en compte une organisation modifiée du groupement :

- il se retire de l'exécution pour des motifs qui lui sont propres ;
- la société INGEDIA Groupe NOX, s'engage à poursuivre les prestations initiales confiées au cabinet AXE-SAONE, telles que définies dans le marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 1 au marché N° 2012-01 concernant la ZAC des Envignes ;
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

### **V.-Modification des statuts du SYANE : modalités et conditions d'exercice de la compétence Eclairage Public**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une réforme des statuts du SYANE a été décidée par délibération le 15 mars 2013 et approuvée par arrêté préfectoral le 5 juin 2013. La réforme des statuts porte notamment sur la compétence optionnelle de l'éclairage public et il est proposé aux communes adhérentes de se déterminer sur des deux options suivantes :

### **OPTION A : INVESTISSEMENT**

Elle comprend le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage extérieur, et en particulier :

- La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création - extension), de rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes ;
- Les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'études dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage ;
- La passation et l'exécution des contrats afférents.

### **OPTION B : INVESTISSEMENT et EXPLOITATION/MAINTENANCE**

Elle comprend l'option A et l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage extérieur, et en particulier :

- La gestion patrimoniale ;
- La maintenance et le fonctionnement ;
- La passation et l'exécution des contrats afférents.

Après avoir débattu les deux options, considérant que l'entreprise adjudicataire du marché l'entretien et la maintenance de l'éclairage public exécutent leur mission conformément aux attentes des élus, le Conseil Municipal fait le choix de l'option A.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de retenir l'option A ;
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

### **VI.-SYANE : diagnostic technique, énergétique et photométrique pour l'éclairage public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SYANE (SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2013, sur le territoire de la commune, l'opération de diagnostic technique, énergétique et photométrique pour l'éclairage public, d'un montant global estimé à : 34'951,00 €, avec une participation financière communale s'élevant à : 26'184,00 € et des frais généraux s'élevant à : 1 049,00 €. Afin de permettre au Syndicat de lancer l'opération, la commune de NEYDENS doit :

1. Approuver le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée,
2. s'engager à verser au SYANE 74 la participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et sa répartition financière, d'un montant global estimé à : 34 951,00 €, avec une participation financière communale s'élevant à : 26 184,00 € et des frais généraux s'élevant à : 1 049,00 €.

- s'engage à verser au SYANE74 60 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 629,00 € sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- s'engage à verser au SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE 74), sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission, à concurrence de 60 % du montant prévisionnel, soit 15 710.00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

## **VII.-Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et demande de subvention au Fonds National de Prévention**

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion de la FPT de la Haute-Savoie (CDG74) et le Fonds National de Prévention (FNP) le 17 avril 2013, le CDG74 s'engage à assister les collectivités territoriales de la Haute-Savoie dans leur démarche d'évaluation des risques professionnelles en vue de la constitution du document unique prévu à l'article L4121-3 du code du travail. Pour bénéficier de l'appui du CDG, il convient d'approuver les termes de la convention proposée par ce dernier permettant l'obtention d'une aide financière du FNP à l'élaboration du DUEVRP.

Vu la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;  
Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu le décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels ;  
Vu l'article L4121-2 du code du travail ;

**Considérant que** la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public ;

**Considérant qu'à** ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention ;

**Considérant que** le Centre de gestion de la Haute-Savoie met en place un dispositif permettant aux collectivités d'élaborer un programme d'actions de prévention basé sur l'analyse des risques au travail ;

**Considérant que** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- autorise le maire ou l'adjoint délégué, à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention d'accompagnement à la mise en place du document unique du CDG 74.

## **VIII.- Marché de fourniture de repas N° 2013-02 – Avenant N° 1**

Le personnel du périscolaire et quelquefois des autres services, déjeunent par nécessité de service, au restaurant scolaire. Ces repas ne leur sont pas facturés mais font l'objet d'avantages en nature et sont prises en compte pour le calcul des cotisations sociales.

Ces repas doivent faire l'objet d'un nouveau tarif, aussi, nous avons demandé à l'entreprise « Mille et un repas » de nous présenter un prix concernant ces repas adultes.  
Le prix proposé par le titulaire du marché est de 3 € par repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte ce nouveau tarif,
- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

## II. INFORMATIONS

### I.- ZAC des ENVIGNES

La consultation de groupements composés d'un promoteur immobilier, d'un architecte et d'un bailleur social en vue de la cession de charges foncières pour la réalisation de logements et de surfaces dédiées au service sur un îlot du futur quartier des Envignes. Elle est disponible sur le site mp74.fr et sur le site de la mairie.

La remise des dossiers est prévue le lundi 18 novembre à 18h00. Le conseil municipal choisira 3 candidats jugés les mieux placés et les plus aptes à répondre au cahier des charges de ce marché. L'étude des dossiers se fera le mardi 3 décembre et la délibération sera prise lors du conseil municipal du 10 décembre.

Le portique accidenté à l'entrée du parking, trop abîmé a été changé.

### II.- VOIRIE

**Aménagement du chemin Neuf – RD 178 :** Le décompte définitif concernant l'éclairage doit intervenir prochainement. Il reste à finaliser la surveillance vidéo.

**Aménagement du Carrefour des Mouilles :** l'entreprise MITHIEUX devrait avoir fini son intervention sur le chantier en 2013. Quant à l'entreprise EIFFAGE, le temps ne permet pas la continuité des travaux, et ils se termineront au printemps 2014. Le marché paysager est en cours d'élaboration. Les arrêts de bus scolaires serviront pour les lignes TPG et LIHSA

**SYANE : réseau haut-débit :** les travaux de rebouchage des tranchées sont presque terminés. C'est la première étape de construction du réseau numérique public qui permettra d'améliorer le débit pour les usagers d'internet.

**Cimetière :** Un mât porte-drapeau vient d'être installé près du carré militaire.

### III.- URBANISME

Monsieur René TAGAND donne le récapitulatif des documents instruits du 08 octobre au 05 novembre 2013 :

Numéro	Pétitionnaire	Description du projet	Arrêté
DECLARATIONS PREALABLES			
074 201 13 A0047	GUILLON Roger	Abri voiture 357, rte de la forge A1512,1515	FAVORABLE
074 201 13 A0049	M. CLABAUT	Rénovation façade Chemin de Pernin B483, 484, 629, 737	FAVORABLE

074 201 13 A0051	M. LAVOREL Yves	Rénovation façade 586, Route de Neydens A2230 et 2235	FAVORABLE
074 201 13 A0053	Mme LEFROID	Clôture 215, rte de Mouvis B1037	FAVORABLE
074 201 13 A0054	LE LAIDIER DANIELLE	Rénovation toiture 16, clos des Envignes	FAVORABLE
074 201 13 A0055	PENAL CAROLINE	Clôture 259, chemin du Grand Pré A1460	FAVORABLE
074 201 13 A0056	M. GUIGUES PIERRE	Véranda 281, Chemin des Diligences B981	FAVORABLE
074 201 13 A0057	CARCEL Bertrand	Velux 253, Chemin des Diligences B980	FAVORABLE
PERMIS DE CONSTRUIRE			
074 201 13 H 0008	CLABAULT Christophe	Chemin de Pernin Création d'une habitation dans bâtiment existant	REFUSE
074 201 13 H 0009	KHOR IMMOBILIER	Chemin de la Croix Création de 12 logements (maisons mitoyennes)	FAVORABLE
074 201 13 H0010	KHOR IMMOBILIER	Route des Mouilles Création de 09 logements (maisons mitoyennes)	REFUSE
074 201 12 H0028.T01	PEIXOTO Lucia	Chemin des Vignes transfert de permis	FAVORABLE

Le point sur les négociations foncières :

Chemin du Stade	:	En attente convocation Notaire
Cession Labhart	:	En attente convocation Notaire
Chemin Neuf / La Colombière	:	D.A. envoyée
Chemin Neuf/Hameau des sources	:	En attente convocation Notaire
Chemin de l'Aire	:	Négociations suspendues

Le Bureau chargé de l'étude environnementale du PLU est venu visiter de la commune, cette étude est nécessaire pour établir un diagnostic complet.

### Bâtiments communaux

- Projet de nouvelle école élémentaire : Les trois participants doivent rendre leur projet pour le mercredi 18 décembre 2013 à 12h.
- Projet d'agrandissement du restaurant scolaire : Le coût du projet présenté est jugé trop élevé, une nouvelle demande sera faite auprès du CAUE réviser le cahier des charges et limiter les coûts de cet agrandissement.
- Mairie : Le bâtiment de la mairie ne permet plus d'accueillir les services administratifs, techniques et périscolaire dans de bonnes conditions. Une réflexion doit être menée pour améliorer les conditions de travail et optimiser les surfaces existantes.
- Crèche : Une réunion est prévue le jeudi 28 novembre à 19 h concernant entre autres la passation éventuelle du bail emphytéotique.

#### **IV.- ESPACE RURAL**

- Délimitation du Périmètre Autoroutier Concédé (DPAC) : le dossier doit être transmis par ADELAC pour approbation.
- CCAF : la liste des tènements ayant fait l'objet d'une délibération pour leur réintégration dans le patrimoine de la commune en février 2008 comporte des erreurs. Une revue sera effectuée avant de boucler ce dossier.
- Les ordres de service concernant le marché en cours sont en préparation et seront envoyés aux entreprises pour un début des travaux en décembre 2013.
- Zone Humide du Biolay : Le compte rendu de la réunion de travail qui s'est déroulée le 23/09/2013 à Neydens nous a été transmis par les services de la préfecture.

### **III. DECISIONS du MAIRE**

La proposition du Crédit Agricole des Savoie pour un emprunt relais de 900 000.00 € pour une durée de douze (12) mois à un taux de 2.15 % a été validée.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Communauté de communes du Genevois :**

- SCoT : L'enquête publique est terminée, le rapport du commissaire enquêteur est attendu pour savoir si les remarques de Neydens ont été prises en compte.
- FPU : Principe général de la Fiscalité Professionnelle Unique  
Le vote concernant la FPU doit intervenir avant la fin de l'année 2013. Monsieur le Maire interrogera sur le conseil communautaire sur la possibilité d'abonder le budget communautaire par tout ou partie des recettes fiscales du Casino de Saint Julien
- PLUi : Un amendement à la loi ALLUR, en discussion au parlement permettra de conserver des PLU communaux, sous certaines conditions.

#### **Social**

- Réforme des rythmes scolaires : Il n'est pas prévu de mettre en place un service de cantine le mercredi. Une réflexion est menée sur l'organisation du temps périscolaire.
- Journée du 11 Novembre : La manifestation est prévue dès 9h avec la participation de la fanfare de Saint Julien en Genevois ainsi que des élèves de Neydens. Des plaques commémoratives seront apposées au cimetière et une remise de médailles est prévue au terme de la cérémonie. Un vin d'honneur sera servi dans la salle communale pour clore cette cérémonie.
- Gens du voyage : Monsieur le Préfet nous a fait parvenir son rapport au terme de la saison estivale, il repose sur 4 points :
  1. Moins de stationnements irréguliers, davantage d'évacuations forcées
  2. Régulateur des gens du voyage, un appui précieux aux élus sur le terrain
  3. Bilan des grands passages mitigé
  4. Perspectives pour la saison 2014

Ce document est consultable en mairie.

Elections en 2014 :

Les prochaines élections municipales se dérouleront les dimanche 23 et 30 mars 2014  
L'élection sera au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms, et sans modification de l'ordre de présentation.

Des informations seront communiquées sur la réforme des scrutins électoraux (bulletin, site internet, courriers...) et le service Elections (04.50.35.53.27) se tient à votre disposition pour tout renseignement.

**Prochains conseils municipaux :**

Mardi 10 décembre 18h

Mardi 14 janvier 18h

Neydens, le 18 novembre 2013

Le Maire, Jean VERDEL

